

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0328_AT_RD331_CHARCHILLA
Portant accord technique de voirie

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La demande en date du 22 décembre 2022 par laquelle ENEDIS – Agence Ingénierie Travaux, domiciliée 57 rue Bersot, BP 1209, 25004 BESANCON CEDEX, représentée par Monsieur Howard DEMEYRE, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de bouclage HTAS 3x150 Alu aval poste CHARCHILLA BOURG TEL dans l'emprise de la Route Départementale n° 331, rue des Terreaux, 39260 CHARCHILLA ;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de Saint-Claude ;
- VU L'état des lieux et la réunion préparatoire en date du 08 mars 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 ACCORD TECHNIQUE

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur la Route Départementale n° 331, commune de CHARCHILLA, les travaux énoncés dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée longitudinale sera implantée sous chaussée du PR 1+0490 au PR 1+0652.

Mode opératoire

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Tranchée ouverte sous chaussée souple - réseau secondaire :

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 30 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 61 cm après accord du gestionnaire de la voirie.
- Compactage par couches de 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 1 mois après la réfection provisoire comprenant :

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement sur 19 cm.
- G.B 2 sur 13 cm (passage en 2 couches).
- B.B.S.G 0/10, non calcaire sur 6 cm.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 331 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le concessionnaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le concessionnaire.

ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder **30 jours à compter du 1^{er} avril 2023**. Le concessionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis-à-vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révocable, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Il est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 9 RECOURS

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion : Le concessionnaire pour attribution
Son client pour information
La commune de CHARCHILLA
pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Signature de l'arrêté



Monsieur le Président Conseil Général Départemental du Jura

17, rue Rouget de Lisle

39039 LONS LE SAUNIER CEDEX

N/Réf. : DC23/017861

PPI - PAR Bouclage aval CHARCHILLA BOURG TEL d
CHARCHILLA 39260 CHARCHILLA

Interlocuteur : DEMEYRE Howard

Tél : 03 81 83 81 25 / 07 60 77 44 50

Objet : DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

BESANCON, le 22/12/2022.

Monsieur le Président,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Chef de Groupe Travaux,

SOLTNER Jérôme

CC : Mairie, Monsieur le Président Conseil Général Départemental du Jura, ARD, Direction Interdépartementale des routes, Communauté de communes du Jura Sud, E-plans, Monsieur Howard DEMEYRE

PJ : CERFA 14023*01

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14-03-2023

ID : 039-223900010-20230314-ARR_2023_0328-AR



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de p de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Direction Régionale Alsace Franche-Comté

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Mail :
Tél. :
enedis.fr

Le demandeur Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : **ENEDIS** Représenté par : **DEMEYRE Howard**

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **57 rue Bersot**

Code Postal : **25004** Localité : **BESANCON** Pays : **FRANCE**

Téléphone : **07 60 77 44 50** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv

Courriel : **howard.demeyre@enedis.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code Postal : Localité : Pays :

Téléphone : vv vv vv vv vv Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue des Terreaux, Place des déportés, Rue de l'église**

Code Postal **39260** Localité : **CHARCHILLA**

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : vv vvv vvv vv vvvvv

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôture	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> (2)	Saillie ou surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement	Ouvrages divers <input checked="" type="checkbox"/> (1)
Station service <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input type="checkbox"/>	Création <input checked="" type="checkbox"/>	

Autres

Date prévue de début d'application **20/04/2022**

Durée d'application (en jours calendaires) : **10**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14-03-2023

ID : 039-223900010-20230314-ARR_2023_0328-AR



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation Référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt { Matériaux Benne Grue Etalage
ou { Echafaudage Mobilier Urbain Terrasse de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
stationnement { Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie vvv mètres de la saillie vvv mètres
des trottoirs vvv mètres Hauteur sous saillie vvv mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau vvv millimètre Longueur vvv mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée vvv mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de chaussée : Largeur de l'aménagement vvv mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eau pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale 201 mètres 40 mètres
Tranchée transversale vvv mètres vvv mètres
Fonçage vvv mètres vvv mètres

Aménagement de surface ou équipements

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipement de la route
Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande ⁽²⁾

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes, détaillées par nature de travaux.

1 – Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} (3) Photos

2 – Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôts ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14-03-2023

ID : 039-223900010-20230314-ARR_2023_0328-AR



2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **BESANCON** Le : **22/12/2022**

Nom : **DEMEYRE** Prénom : **Howard** Qualité : **Chargé d'affaires techniques**

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la classe de trafic des voies concernées (T0 à t5)

AFFAIRE ENEDIS No :
DC23/017861

ART R323-25

Bouclage aval Poste CHARCHILLA BOURG TEL
Rue des Terreaux, Rue de l'Eglise, Chemin de la Malette et R. D. N)331
Poste CHARCHILLA BOURG TEL - 39106 P 0001

Plan No :
21.06.2104

Commune(s): CHARCHILLA
Département: JURA

COORDONNEES GEOGRAPHIQUES : 46.466545 5.712520

INTERLOCUTEURS :	Nom	Téléphone	e-mail
Maitre d'oeuvre : Agence MOA Qualité	Howard DEMEYRE	07.60.77.44.50	howard.demeyre@enedis.fr
Bureau d'étude :	Claude POUILLY - RICOM	06.87.75.34.53	c.pouilly@ricom.fr
Entreprise de travaux :			
Nom client :			

MODIFICATIONS	No Indice	Demandées		Etablies		Vérfiées	
		Par	Le	Par	Le	Par	Le
Approbation	A	ENEDIS	03/12/19	RICOM	11/03/22		

Numéro de consultation du téléservice

2022031101110POB

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE			MAITRE D'OEUVRE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature

PLAN MINUTE

ENTREPRISE DE TRAVAUX	Nom	Date	Signature

IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDE



Notice descriptive



Grille d'identification des enjeux du projet

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet en matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement. Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener

Coordonnées du maître d'ouvrage		Localisation du projet	
Nom (personne morale ou physique): Howard DEMEYRE Téléphone: 07 60 77 44 50 Mél: howard.demeyre@enedis.fr		CHARCHILLA Rue: Rue des Terreaux, Rue de l'Eglise, Chemin de la Malette et R. D. N°331 Nom et détails du projet: Bouclage HTA aval Poste CHARCHILLA BOURG TEL	
Télécopieur:			
Création ou modification d'une ligne		Création ou modification d'un poste	
Longueur (en m)	980	Type de poste:	Poste PRCS
Section de câble:	3x150²		
Nature du câble:	HTA Sout		
Nature du câble:		Dans l'emprise d'un poste existant	<input type="checkbox"/>
Ligne en partie aérienne	<input type="checkbox"/>	Sans modification de cette emprise	<input type="checkbox"/>
Ligne en partie souterraine	<input checked="" type="checkbox"/>		
En zone urbaine ou périurbaine	<input checked="" type="checkbox"/>	Création d'un nouveau poste	<input checked="" type="checkbox"/>
En zone rurale	<input type="checkbox"/>	Avec maîtrise foncière	<input checked="" type="checkbox"/>
avec impact sur agricole	<input type="checkbox"/>	Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme	<input type="checkbox"/>
Terrassement sous:		Décret DT/DICT - Retour DT	
Accotement	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'ouvrage ou de réseaux de transports à enjeux ou risque industriels et technologiques	
Chaussée	<input checked="" type="checkbox"/>		
Terrain naturel	<input type="checkbox"/>	Type de terrassement :	
Avec traversée de voirie	<input type="checkbox"/>	Terrassement traditionnel	<input checked="" type="checkbox"/>
Arrêtés de travaux sur voirie délivrés	<input type="checkbox"/>	Terrassement Mécanisé (Trancheuse)	<input type="checkbox"/>
Avec Impact sur la Circulation	<input type="checkbox"/>	Création d'une piste pour l'accès des engins	<input type="checkbox"/>
		Liens utiles	
Avec traversée de voie ferroviaire	<input type="checkbox"/>	Site DREAL Franche-Comté :	
Avec traversée de cours d'eau	<input type="checkbox"/>	Page d'accueil: http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/	
A proximité d'autres réseaux	<input type="checkbox"/>	Cartographie recensement enjeux http://carmen.application.developpement-	
		Evaluation incidence Natura 2000: http://www.franche-comte.developpement-	
Dans le domaine public	<input checked="" type="checkbox"/>	Site DREAL Alsace :	
Dans le domaine privé	<input type="checkbox"/>	Page d'accueil: http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/	
Sans tous les accords amiables	<input type="checkbox"/>	Cartographie recensement enjeux env http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/5/Carte_Alsace.map	
Avec usage de servitudes existantes	<input type="checkbox"/>	Evaluation incidence Natura 2000: http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-	
Situation du projet			
Périmètre d'un monument historique ou ZPPAUP (1)	<input type="checkbox"/>	Zone de captage d'eau potable	<input type="checkbox"/>
Natura 2000 (2)	<input type="checkbox"/>	Zone humide	<input type="checkbox"/>
Espèces protégées (3)	<input type="checkbox"/>	Zone inondable	<input type="checkbox"/>
Réserve Naturelle ou site naturel classé/inscrit (3)	<input type="checkbox"/>	Zone sismique 3	<input type="checkbox"/>
ZNIEFF 1 ou 2 (4)	<input type="checkbox"/>	Zone d'instabilité de terrain (glissements, chute de blocs..)	<input type="checkbox"/>
Parc National ou Régional	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre d'une DUP ou projet porté à connaissance public	<input type="checkbox"/>
Forêt de protection	<input type="checkbox"/>	Autres (Précisez):	
Réserves biologiques ONF	<input type="checkbox"/>	(1) Prescription STAP à fournir	
Arrête Préfectoral de Protection Biotope	<input type="checkbox"/>	(2) Evaluation d'inddence obligatoire	
Autres (Précisez):		(3) Dossier Inventaire / Impact obligatoire	
		(4) Justification de l'application de la réglementation à fournir	
Impact du projet			
Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier plus poussé doit être réalisé par le porteur du projet		Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement	

But et justification du Projet

Le projet se situe sur le territoire de la commune de CHARCHILLA. Il consiste à réaliser une liaison HTA souterraine afin de sécuriser la distribution électrique.

Analyse de l'état initial du site (enjeux environnementaux)

Aucun effet néfaste sur le milieu naturel.
Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

Analyse des effets sur l'environnement.

Aucun effet néfaste sur le milieu naturel.
Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

Justification du choix opéré entre les différentes solutions

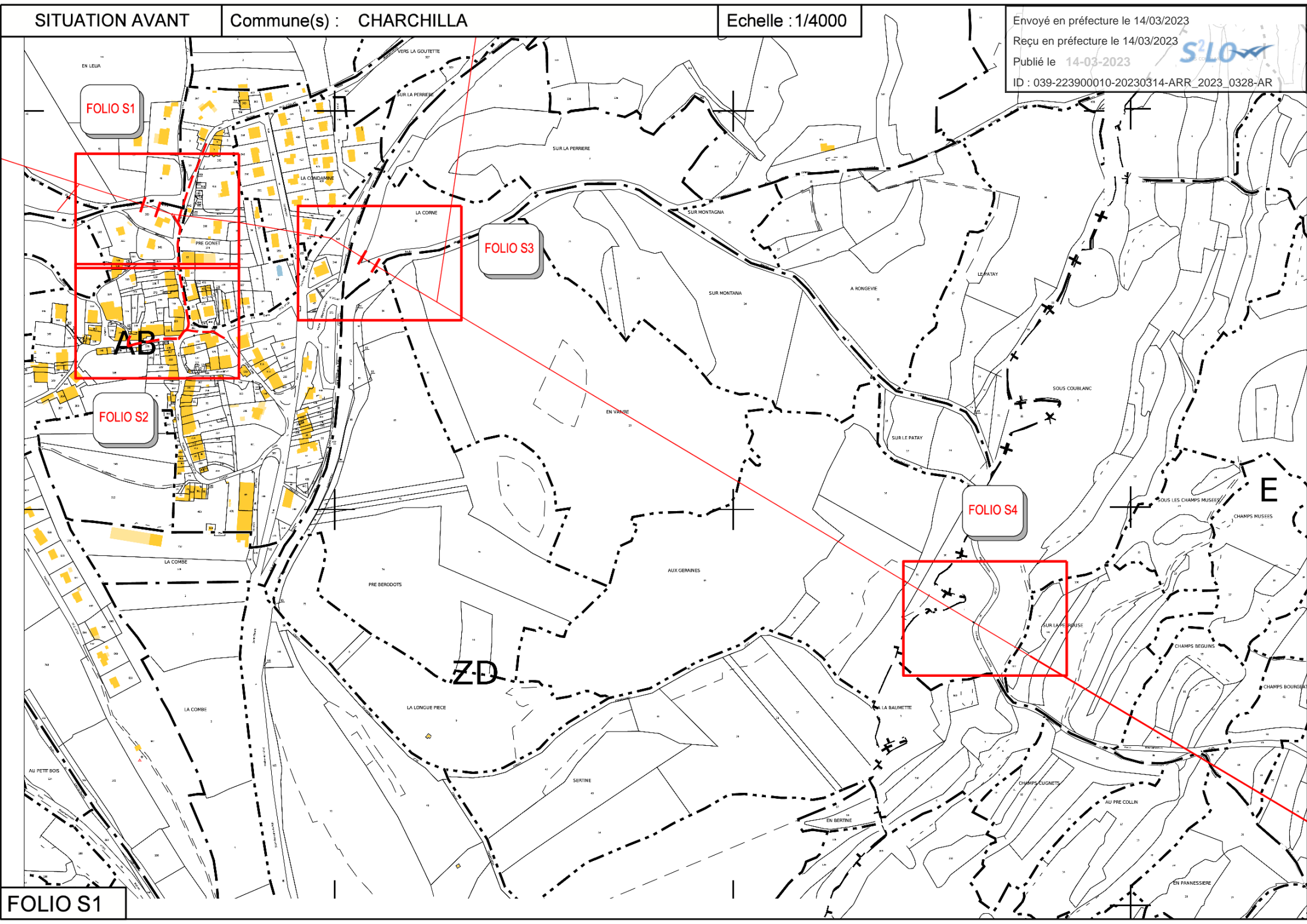
Le tracé retenu correspond à celui du moindre impact (environnement et gêne occasionné).

Mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement

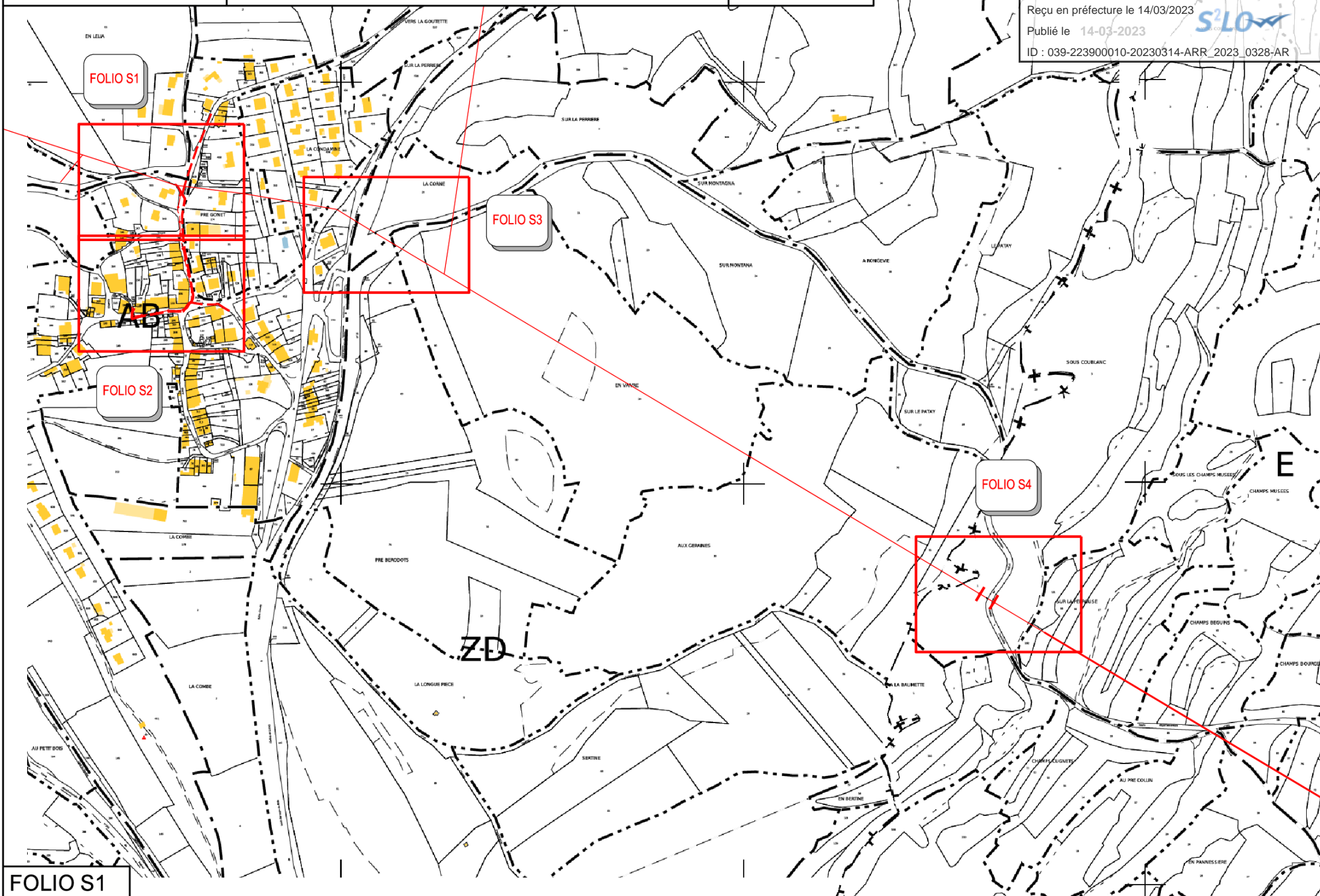
Les travaux sont réalisés en technique souterraine.



*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir un impact lorsque:
une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé
une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle



FOLIO S1



FOLIO S1

LEGENDE TRACE RESEAUX

HTA Aérienne à Construire		Fourreaux	
HTA Aérienne Existante		Eaux Pluviales > 250	
HTA Aérienne à Supprimer		Eaux Pluviales <= 250	
HTA Souterraine à Construire		Eau Potable > 250	
HTA Souterraine Existante		Eau Potable <= 250	
HTA Souterraine à Supprimer		Eau Unitaire > 250	
HTB Aérienne Existante		Eau Unitaire <= 250	
BTA Aérienne à Construire		Eaux Usées > 250	
BTA Aérienne Existante		Eaux Usées <= 250	
BTA Aérienne à Supprimer		Rés. Tél. Pleine Terre	
Branchements Aériens	2FILS 4FILS	Rés. Tél. sous Fourreaux	
BTA Souterraine à Construire		Rés. Tél. Aérien	
BTA Souterraine Existante		Réseaux Cablés	
BTA Souterraine à Supprimer		Signalisation	
BTA Brt sout à construire		Téléreport	
BTA Brt sout existant		Gaz Existant	
BTA Brt sout à supprimer			
E.P. Souterrain à construire			

LEGENDE DES SYMBOLES

SUPPORTS BETON HTA OU BTA			ETIQUETTE SUPPORTS EXISTANT INFO T.S.T.								
Existant											
A implanter											
A déposer											
SUPPORT BOIS			SUPPORT F.T.								
INTERRUPTEUR AERIEN IA1 - IA2 - M2S - DRRR											
			A IMPLANTER INFO T.S.T.								
			A DEPOSER								
			à déposer :								
			à déposer :								
			à déposer :								
LAMPES EP			ARMOIRES DE COUPURE HTA ET POSTES DE TRANSFORMATION								
Existante	A Poser	A déposer	AC(3)M	AC(3)T	PSSA	PRCS	PUIE	PSSB	PUC	PAC	CBU
Existante	A Réaliser		Existant	A poser							
0.35	0.50										

ACCESSOIRES

Coffret Brt	Brt+Repiqu	T.J.	C400	Etoilement	Fausse Coupure	Grille Coupure	3D	REMBT	Jonction ou Dériv. BTA	Jonction ou Dériv. HTA

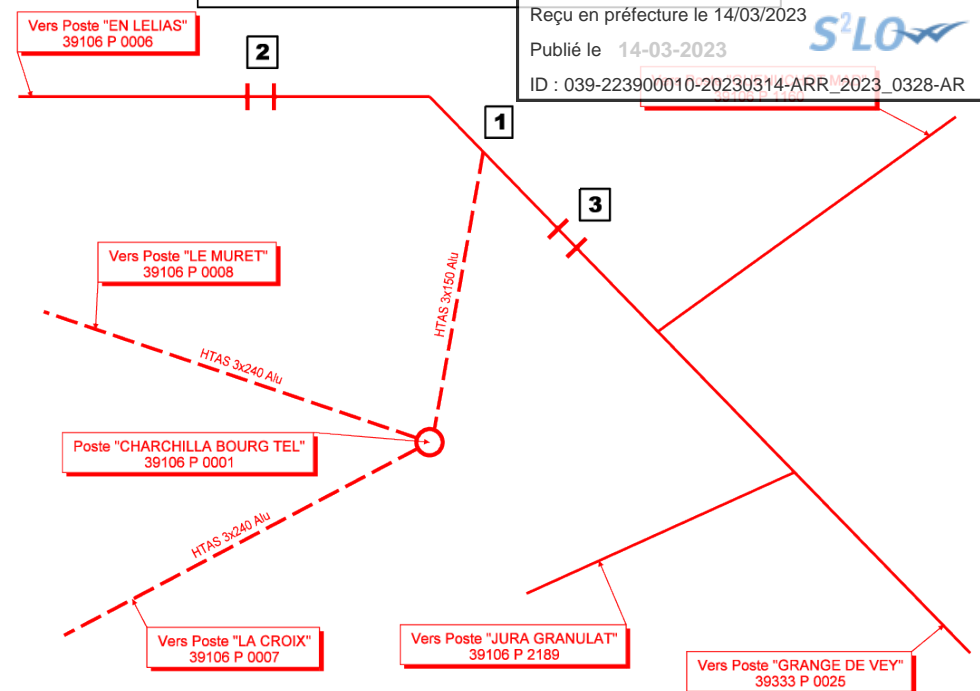
ETIQUETTE POSTE HTA/BTA

POSTE HTA/BTA :		
Désignation	Existant	Projeté
Type		
Puissance transfo.		
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-tableau		
Nombre départs BTA		
Tableau BTA		
EP-Télécommandes-Divers		
Réglage prise transfo à vide		

ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT

85191	P050	REMBT	B2	BRANCHEMENT	9
Observations: En saillie			Observations: Encastré		
Exemples :					
1	ENV	REMBT	450	PP	GH + TLR
1	JDB				
2	RRD		150		
1	RBPM				
1	RBPT				
					Racc. 2 BT150AL 3 BRT35AL
1	MTN				
			4x35 AL SOUT L-12m00		
			1 COFFRET CIBE		
			2 RACC B4S/CIBE		
			4 MJBAS 35/25		
			1 PROTECTION MECANIQUE		
			DECOUPE 1 TQC		
			DEPOSE 6m00 FACADE		

SCHEMA ELECTRIQUE AVANT TRAVAUX



SCHEMA ELECTRIQUE APRES TRAVAUX

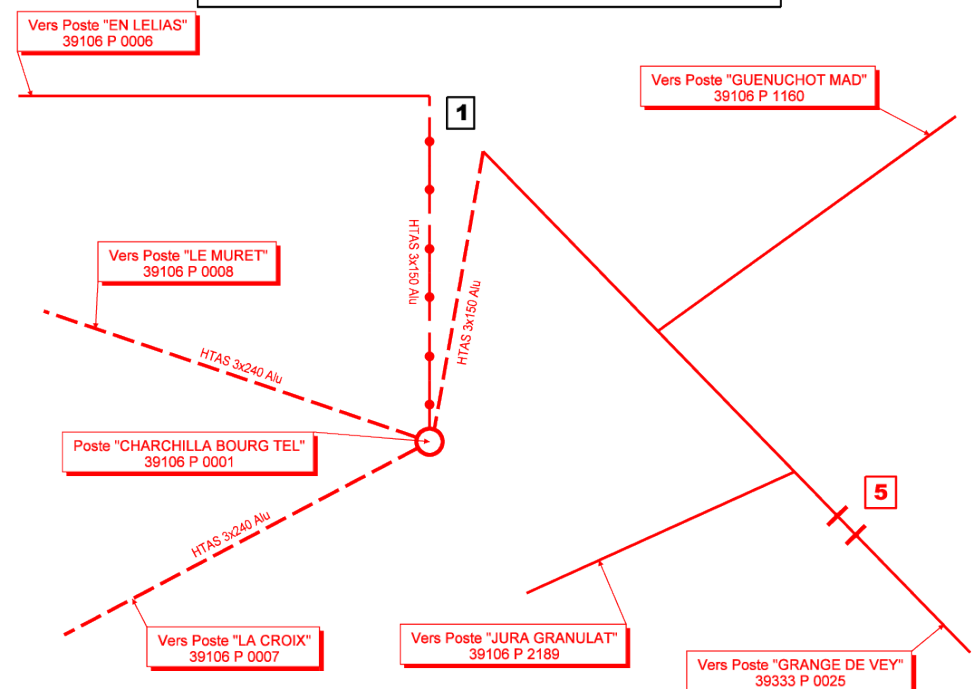


TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS DE PRISE DE TERRE ATTENDUES EN FONCTION DE LA RESISTIVITE DU SOL ET DE SA FORME

Forme de terre	A	B	C	D	F	G	H	I	J1	J2
Coef. K	0.60	0.17	0.34	0.38	0.20	0.24	0.14	0.10	0.10	0.06
Résistivité ρ en Ωm	Soudé à fond de toupie		Piquet vertical	Piquet tracteur	Grille en tranchée	Serpentin 1 tranchée de 3 m	Serpentin 2 tranchées de 3 m	Serpentin 2 tranchées de 5 m	Patte d'oie 3 branches de 5 m + 1 piquet central 3 m.	Patte d'oie 3 branches de 10 m + 1 piquet central 5 m.
	Poteau périmètre 2 m	Poste HTA/BT périmètre 10 m	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en tranchée 2 m	Conducteur 10 m	Conducteur 2 x 10 m	Conducteur 2 x 15 m		
50	30	8	17	19	10	12	7	5	5	3
100	60	17	34	37	20	25	14	10	10	6
200	120	34	66	75	40	50	28	20	20	12
300		50	100	112	60	75	42	30	30	18
400		66	133	149	80	100	56	40	40	24
500					100	125	70	50	50	30
750					150	180	105	75	75	45
1 000					300	240	140	100	100	60

Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50 Hz
Efficace seulement à 50 Hz

TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS GLOBALES DU NEUTRE BT

REPÈRE	DATE DE LA MESURE	RESISTANCE MESUREE	OBSERVATIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)

REPÈRES	VALEUR LUE AU TELLUROMETRE	RESISTIVITE DU TERRAIN CALCULEE	RESISTANCE OBTENUE PAR LE CALCUL Ω	TYPE DE TERRE ENVISAGE	RESISTANCE MESUREE APRES TRAVAUX Ω	DATE DE LA MESURE
5		380	22.80	J2		

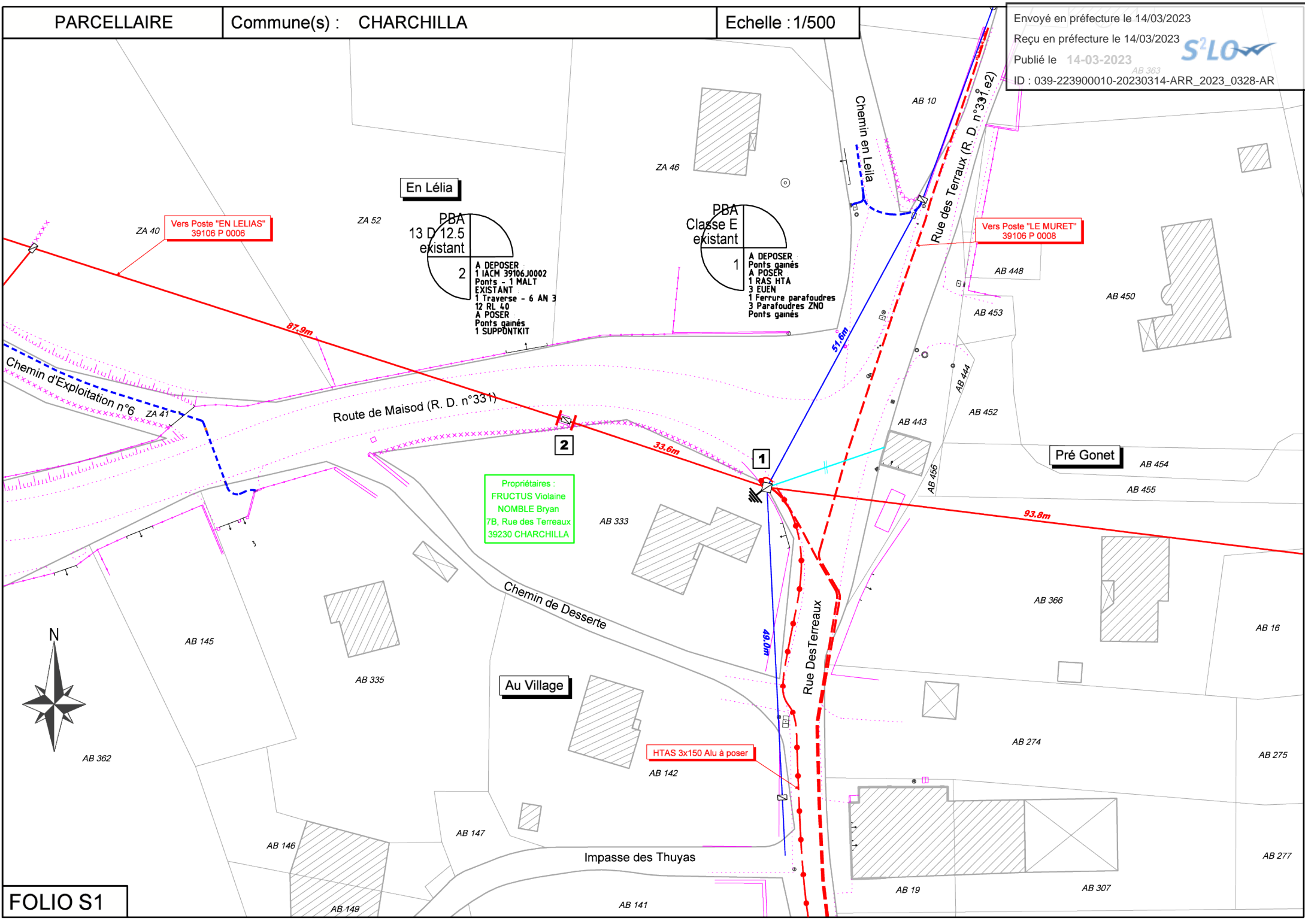
TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

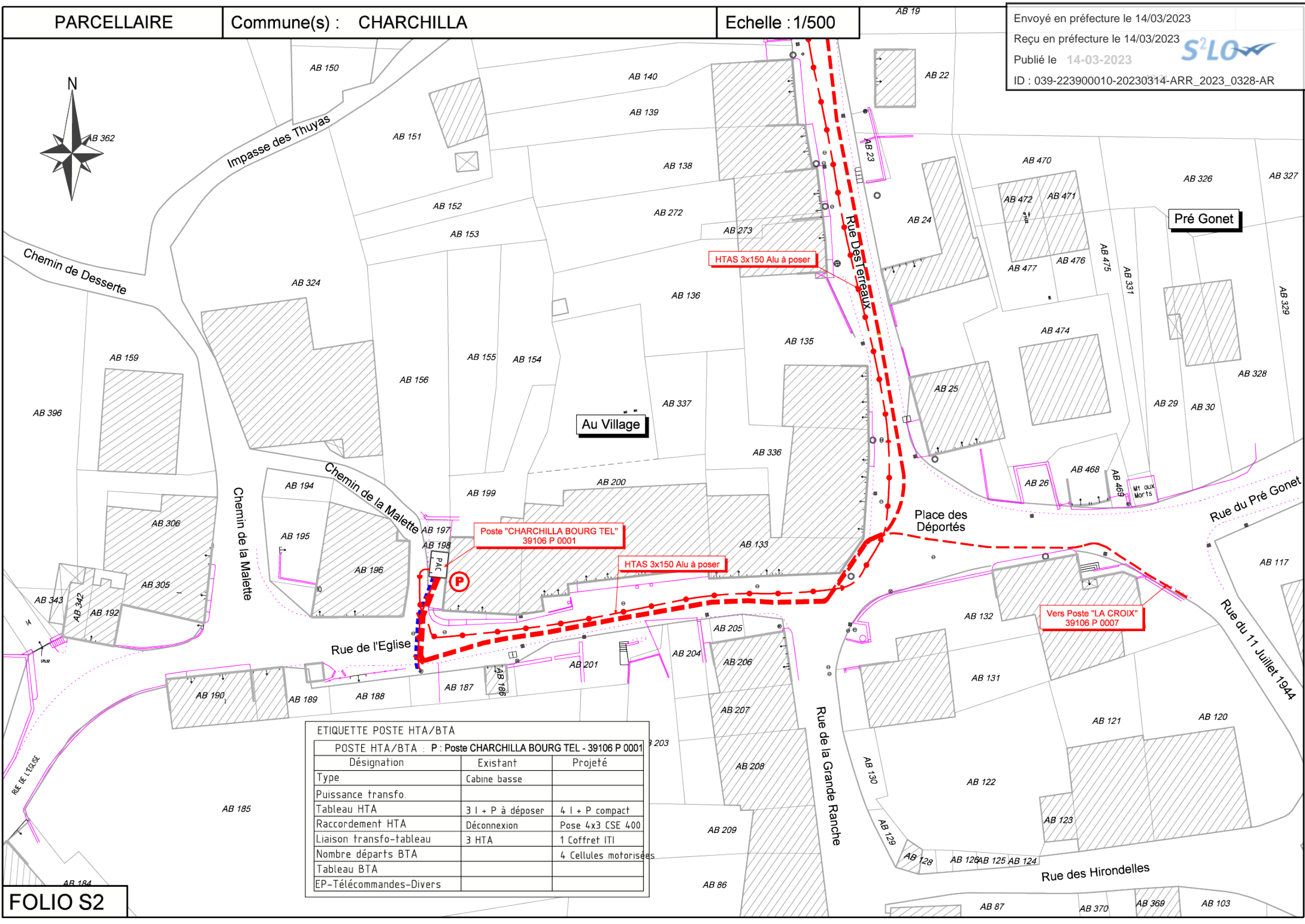
COUPLAGE ENTRE REPÈRES	RESISTANCE TERRE MASSE RM	RESISTANCE TERRE NEUTRE RN	RESISTANCE ENTRE MASSE ET NEUTRE RMN	RESISTANCE COUPLAGE MASSE NEUTRE $RC=(RM+RN-RMN)/2$	COEFFICIENT COUPLAGE MASSE NEUTRE $(RC/RM)<0.15$

Tableau des Longueurs

Commune : CHARCHILLA

AERIEN	Repère plan	Section et type (nu, supports, façade)	Longueur électrique	Remarque (L de RAS, etc...)	Longueur géographique								
					Forage ou fonçage	sous chaussée lourde (RN, route à grande	sous chaussée	sous trottoir type asphalte, pavé,	sous trottoir enrobé, sablé,	sous accotement	terrain vierge		
HTAA	4-6	3x54,6 Al/m	185,00	Dépose/repose HTA									
BTAA													
SOUTERRAIN	Repère plan	Section ou type	Longueur électrique										
HTAS	1-P	3x150 Alu	260,00				202,00					39,00	
BTAS, réseau													
Brcht													
POSTE	Numéro	Type/Puissance	Cellule	Commentaires (nom, motorisation, équipement,...)									
Poste HTA/BT													
Poste HTA/BT													
ARMOIRE HTA													
Mutation transfo.				Passage de kVA à kVA									
BRANCHEMENT	Branchements neufs			Reprise									
	Aéro-souterrain	Souterrain	Aérien	Aérien	Souterrain ou aéro								
Nombre													
Commentaires sur branchement													
DEPOSE	Repère plan	Section Nature Type	Longueur Electrique Quantité	Remarques									
ABANDON HTAS													
ABANDON BTS													
Dépose HTA													
Dépose BT													
Dépose Poste HTA/BT													
Démolition Poste tour				Surface au sol, hauteur									
Commentaires sur l'affaire													
VALIDATION PLAN MINUTE													
Nom Responsable Entreprise			Date										





Poste "CHARCHILLA BOURG TEL"
39106 P 0001

HTAS 3x150 Alu à poser

HTAS 3x150 Alu à poser

Vers Poste "LA CROIX"
39106 P 0007

ETIQUETTE POSTE HTA/BTA

POSTE HTA/BTA : P : Poste CHARCHILLA BOURG TEL - 39106 P 0001

Désignation	Existant	Projeté
Type	Cabine basse	
Puissance transfo.		
Tableau HTA	3 I + P à déposer	4 I + P compact
Raccordement HTA	Déconnexion	Pose 4x3 CSE 400
Liaison transfo-tableau	3 HTA	1 Coffret ITI
Nombre départs BTA		4 Cellules motorisées
Tableau BTA		
EP-Télécommandes-Divers		



La Condamine

La Corne

Au Village

En Vaivre

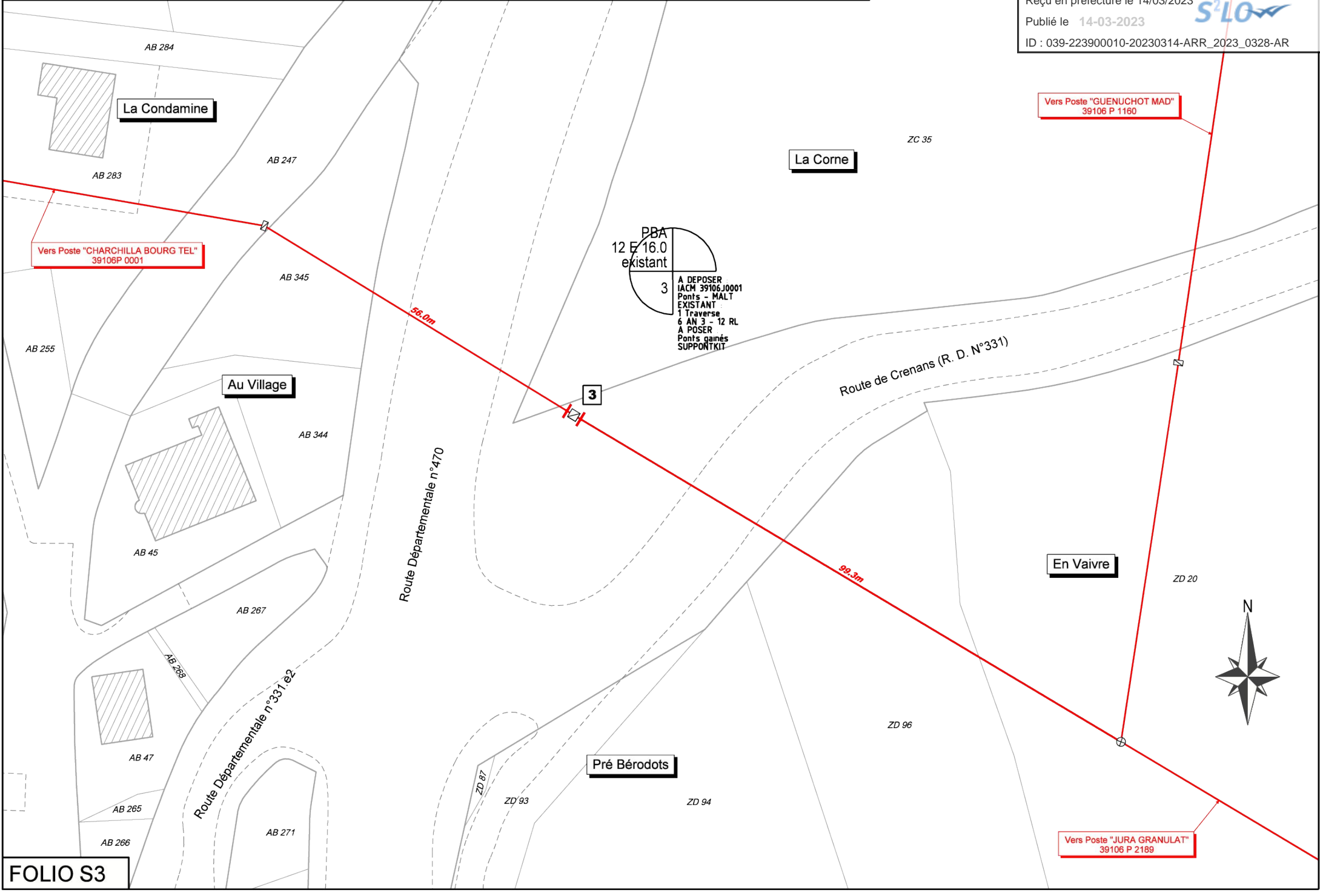
Pré Bérodots

Vers Poste "CHARCHILLA BOURG TEL"
39106P 0001

Vers Poste "GUENUCHOT MAD"
39106 P 1160

Vers Poste "JURA GRANULAT"
39106 P 2189

PBA
12 E / 16.0
ekistant
3
A DEPOSER
IACM 39106J0001
Ponts - MALT
EXISTANT :
1 Traverse
6 AN 3 - 12 RL
A POSER
Ponts gagnés
SUPPONTKIT





Aux Géraines

Commune de CHARCHILLA

ZD 35

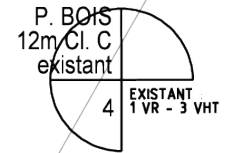
ZD 31

Vers Poste "JURA GRANULAT"
39106 P 2189

4

ZD 30

E 1



- A DEPOSER
- P Bois 12m Cl. C
- 1 VR - 3 VHT
- A POSER
- 1 IACM 50A
- 1 NA 2 Y 5000 D
- 6 CT 175
- 6 Manchons 54
- 12 RL 40
- 1 MALT Patte d'oie

Propriétaire :
Commune de CRENANS
Mairie
39260 CRENANS

Sous Coublanc

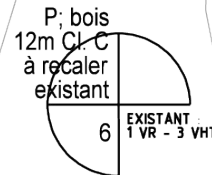
Route Départementale n°331

5

Commune de CRENANS

E 22

E 100



Sur la Perrouse

E 101

E 99

E 98

E 97

6

Vers Poste "GRANGE DE VEY"
39333 P 0025

E 102



TABLEAUX DE POSE ET CONDUCTEURS

Récap. conducteurs

Conducteur :	Longueur géométrique	Longueur unifilaire	Poids de câble sec

Canton no 1

Conducteur : ASTER 54.6

Hypothèses A1 / B1 / G1 / DP1 / INC1 / RET1 / GD1

Longueur unifilaire du canton : 297.38 soit une masse de câble sec de : 44.3 kg

Tension : 23 N/mm², à : 15 °C

Portée équivalente : 98.3 m

Flèches médianes (m)

Portée :		Températures de réglage : °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
EX14/5	98.3	0.97	1.08	1.19	1.31	1.42	1.53	1.64	1.74	1.84	1.94

Tensions (kN)

	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
Tens. horiz. kN	1.83	1.65	1.49	1.36	1.25	1.16	1.09	1.02	0.97	0.92
Tens. gauche kN	1.84	1.65	1.5	1.37	1.26	1.17	1.09	1.02	0.97	0.92
Tens. droite kN	1.85	1.67	1.51	1.38	1.28	1.18	1.11	1.04	0.99	0.94

Longueur chaînette (m)

Portée :		Températures de réglage : °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
EX14/5	98.3	99.07	99.07	99.08	99.09	99.1	99.11	99.11	99.12	99.13	99.14

Canton no 2

Conducteur : ASTER 54.6

Hypothèses A1 / B1 / G1 / DP1 / INC1 / RET1 / GD1

Longueur unifilaire du canton : 250.17 soit une masse de câble sec de : 37.3 kg

Tension : 23 N/mm², à : 15 °C

Portée équivalente : 82.8 m

Flèches médianes (m)

Portée :		Températures de réglage : °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
5/EX16	82.8	0.63	0.71	0.81	0.9	1.01	1.11	1.2	1.3	1.39	1.48

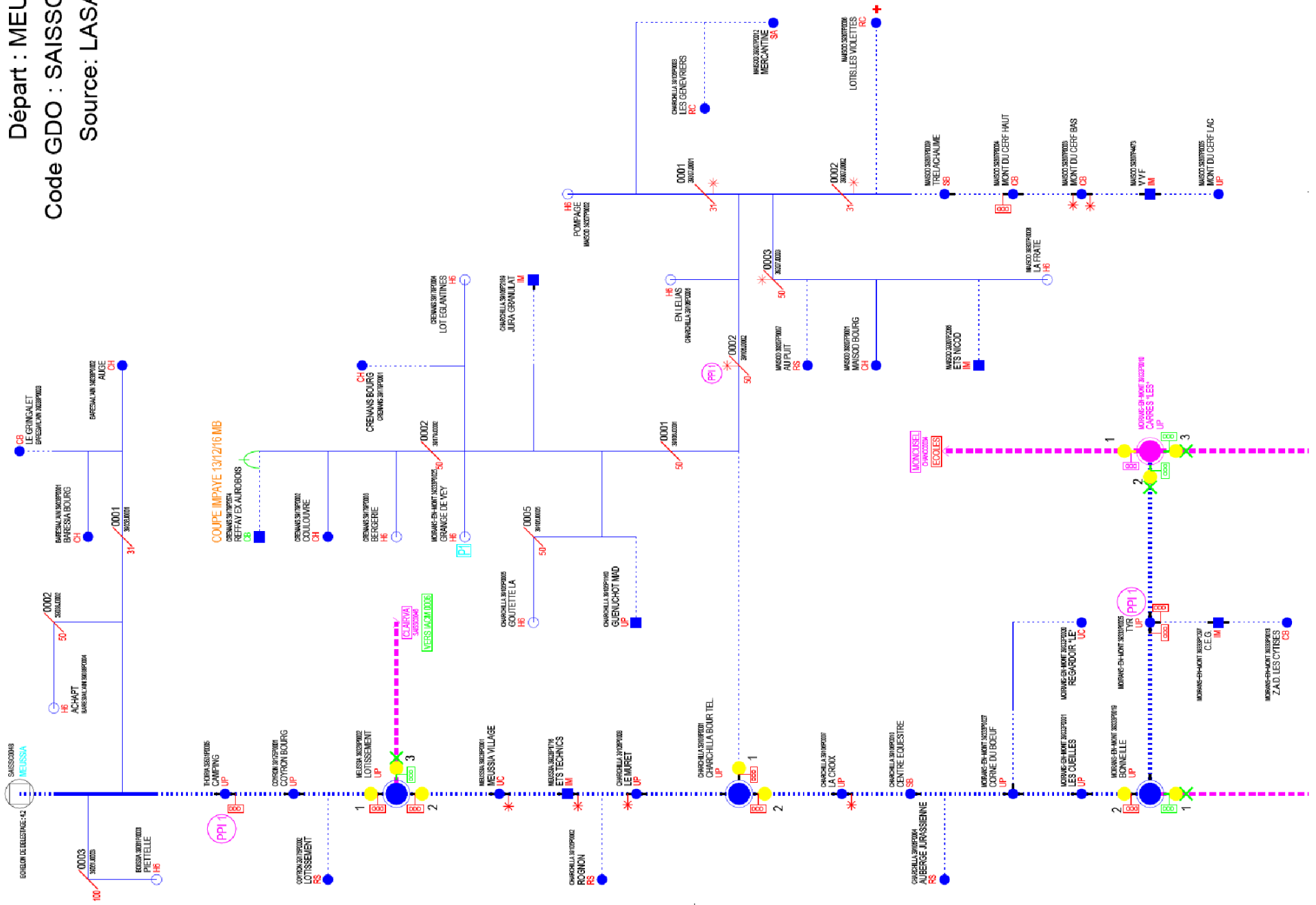
Tensions (kN)

	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
Tens. horiz. kN	2.01	1.77	1.56	1.39	1.25	1.14	1.05	0.97	0.91	0.85
Tens. gauche kN	2.02	1.78	1.57	1.4	1.26	1.14	1.05	0.97	0.91	0.85
Tens. droite kN	2.03	1.79	1.58	1.41	1.27	1.16	1.06	0.99	0.92	0.87

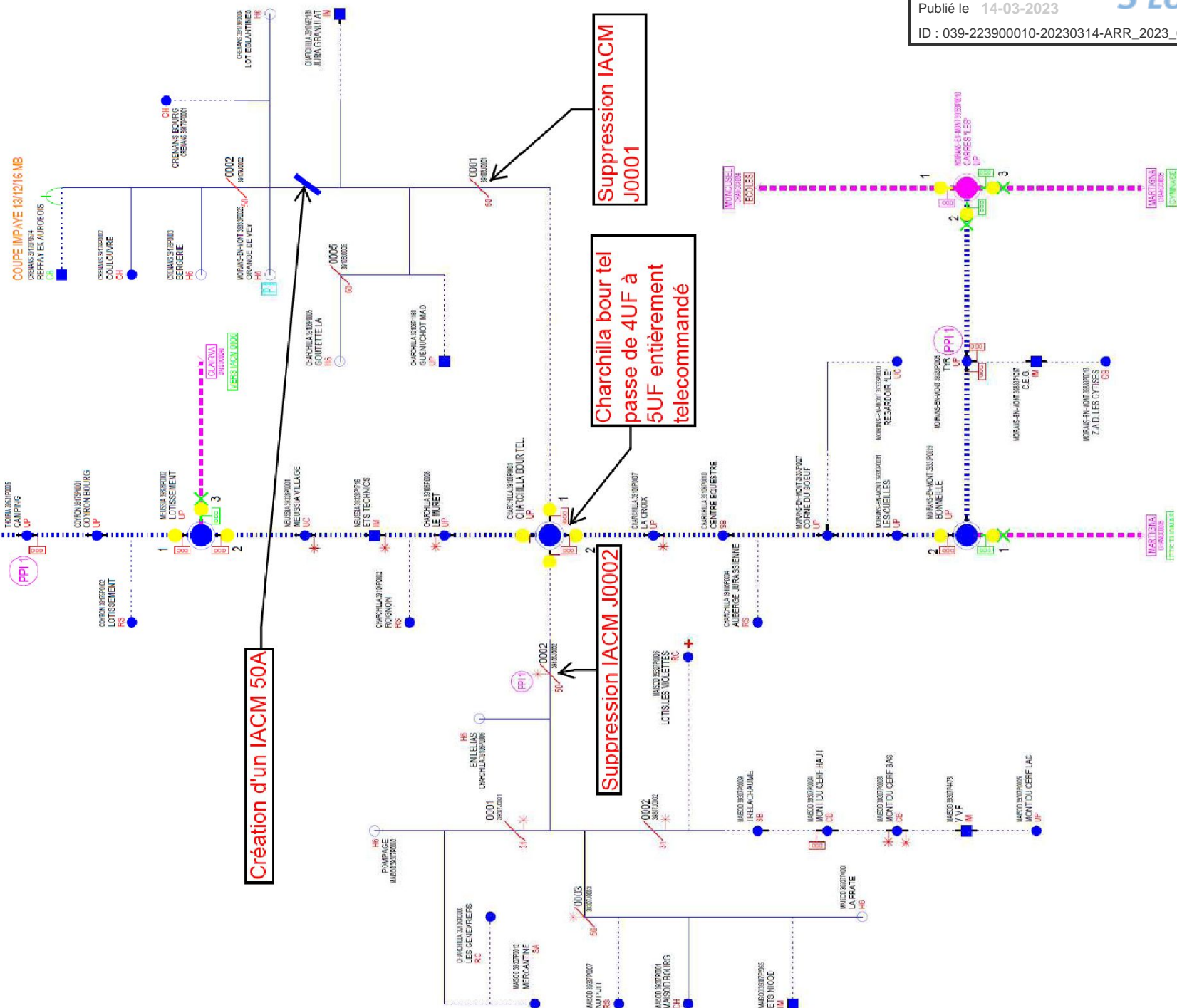
Longueur chaînette (m)

Portée :		Températures de réglage : °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
5/EX16	82.8	83.4	83.4	83.41	83.41	83.42	83.43	83.43	83.44	83.45	83.46

Départ : MEUSSIA
Code GDO : SAISSC0048
Source: LASAISS8



Départ : MEUSSIJA
Code GDO : SAISSC0048
Source: LASAISS8



Création d'un IACM 50A

Suppression IACM J0002

Charchilla bour tel
passe de 4UF à
5UF entièrement
telecommandé

Suppression IACM
J0001

COUPE IMPAYE 13/12/16 MB